



## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 23 octobre 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-trois du mois d'octobre, à 20h30,  
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la  
présidence de Patrick ROYER, Maire.

Date de la convocation : le 16 octobre 2025

**Présents :**

Sophie CAILBAULT, Chrystel BARET, Philippe COUTRET, Emilie DOYEN, Antonio ROMANO  
COELHO, Patrick ROYER, Dominique SIROT, Louise SIROT, Nelly VERGNAUD.

**Absents et excusés :**

Jeanne MULTEAU, Stéphane CATELLA, Sandie CHARBONNEAU, Fabien PATRIER, Philippe  
RAMAIOLI,

**Absent :** Fabrice IMBERT,

**Procurations :** 0

Nelly VERGNAUD est désigné secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 septembre 2025
2. CDG 86 : Convention d'adhésion au service médecine du travail
3. Groupe SACPA : Contrat de prestations de services pour la fourrière animale
4. Budget Mairie : Décision modificative n°3
5. Budget Lotissement Les Jonquilles : Décision modificative n°2
6. Questions diverses
7. Tour de table

-----  
Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Procès-verbal du 11 septembre 2025 :

- Point relatif aux travaux de l'intersection D116 / rue Château Ringuet

Madame Emilie DOYEN, fait observer que dans le procès-verbal il est mentionné qu'aucune décision n'avait été prise à ce sujet.

M. le Maire réouvre le débat et rappelle qu'il avait été convenu de constituer un groupe de travail chargé d'étudier les différentes possibilités permettant de réduire la vitesse dans le bourg et de sécuriser cette intersection.

Le Département a prévu de réaliser les travaux d'enrobé courant 2026.

En prévision de cette opération, M. le Maire a demandé que les travaux d'enfouissement des réseaux soient effectués en amont afin que la réfection de la voirie puisse ensuite être réalisée dans de bonnes conditions. Les marquages au sol seront donc refaits lors de cette réfection.

Il conviendra alors de déterminer le type de marquage le plus durable, le marquage en peinture étant jugé peu pérenne.

Plusieurs pistes de réflexion sont proposées :

- Installation de feux tricolores, éventuellement solaires ;
- Étude d'un raccordement au réseau électrique si nécessaire ;
- Mise en place d'un sens interdit ou d'une modification de la circulation ;
- Installation d'un radar pédagogique.

Le débat reste ouvert et sera poursuivi au sein du groupe de travail à constituer.

---

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 11 septembre 2025.

## **1. Délibération N° 2025-45 : Budget Mairie : Décision Modificative n°3**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivante afin pouvoir imputer correctement des factures d'investissement :

### Fonctionnement

Dépenses		
615231	Voirie	-3 500.00
023	Virement à la section d'investissement	3 500.00
657381	Autres ets publics (réserve)	- 4 000.00
65821	Subvention au budget Lotissement Les Jonquilles	4 000.00
	Total	0.00

### Investissement

Dépenses			Recettes		
2121-1088	Plantations	990.00	021	Virement de la section de fonctionnement	3 500.00
21318-1084	Volet roulant La Forge d'Adrien	3 448.00			
2151-1046	Voirie : Rue Saint-Félix	3 500.00			
2188-1047	Autre matériel : Adoucisseur Ecole	1 163.00			
2152-1047	Installation de voirie	- 3 700.00			
21841-1047	Matériel de bureau	-738.00			
215738-1047	Autre matériel et outillage	- 1 163.00			
	Total	3 500.00		Total	3 500.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la Décision Modificative n°3 du Budget Général.

## **2. Délibération N° 2025-46 : GROUPE SACPA : CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES FOURRIERE ANIMALE**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la législation prévoit que chaque commune doit disposer d'un service de fourrière animal ou adhérer à une structure réglementaire.

Il propose de reconduire le contrat de prestations de services pour la fourrière animale avec la SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales) pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et renouvelable tacitement 3 fois, par période de 12 mois.

Le coût s'élève à 855 € pour 2026 et sera révisé annuellement.

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le contrat de prestations de services Fourrière Animale avec la SACPA.**

## **3. Délibération N° 2025-47 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CDG 86**

VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L812-3 à L.812-5 ;

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

VU le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Vienne (CDG 86) du 3 octobre 2025, portant sur l'adoption d'une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive pour les structures affiliées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et ce, pour une durée de six ans,

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Considérant que la commune de SILLARS est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail,

Considérant que, conformément à l'article L812-3 du Code Général de la Fonction Publique, la commune de SILLARS est obligée de disposer d'un service de médecine préventive.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le CDG 86 propose une nouvelle convention d'adhésion à son service de médecine préventive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et ce, pour une durée de six années. La tarification est fixée à 88 euros par an et par agent au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Eu égard à l'importance de la prévention, de la santé, et de la sécurité et des conditions de travail, il est proposé aux membres de l'assemblée :

- D'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pour une durée de six ans, au service de médecine de prévention du Centre Départemental de Gestion de la Vienne, selon les conditions indiquées dans la convention annexée à la présente délibération ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document permettant sa mise en œuvre ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE**

- **D'ADHERER au service de médecine de prévention du Centre Départemental de Gestion de la Vienne au 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une durée de six années ;**
- **D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion annexée et tous documents permettant sa mise en œuvre ;**
- **D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la commune.**

**4. Délibération N° 2025-48 : Budget Lotissement Les Jonquilles : Décision Modificative n°2**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivante afin de pouvoir régler la facture de l'étude sol G1:

**Fonctionnement**

Dépenses			Recettes		
62268	Honoraires	4 000.00	75738	Subvention du budget général	4 000.00
	Total	4 000.00			Total 4 000.00

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **APPROUVE la Décision Modificative n°2 du Budget Lotissement Les Jonquilles.**

**5. Informations – Questions diverses**

Monsieur Le Maire :

- Informe sur plusieurs devis signés :
  - AIS : Etudes de sol G1 pour le lotissement des Jonquilles
  - SIMER : Captage de l'eau et la pose de caniveaux rue Saint-Félix
  - VERRIER : Fournitures administratives, papier A4/A3
  - AGRIFLOR : Arbustes pour le City-Satde et l'aménagement de la Rue des Forges
- Point sur le lotissement des Jonquilles :
  - L'étude de sol est programmée pour le vendredi 24 octobre.
  - Le bornage des parcelles est terminé. Il reste à attribuer les numéros de parcelles.
  - Une fois les numéros de parcelles attribués, une délibération pourra être prise pour la vente du lot 7.
  - Il reste 6 lots à la vente.
  - Il reste à réaliser la voirie définitive et les trottoirs.

- Concernant le lotissement des Anémones :  
Deux parcelles sont à remettre à jour après le passage du géomètre.
- Point sur l'école :  
Plusieurs réunions ont été organisées à la CCVG.  
Un projet commun est en cours d'élaboration avec les communes de Lathus et Saulgé, afin de montrer que les écoles du territoire ne sont pas isolées et qu'une coopération est possible.  
Cependant, la situation reste préoccupante : le mot d'ordre du Préfet et de la Rectrice est la fermeture des petites écoles, ce qui fait peser une menace sur l'école de Sillars. En effet, en dessous de 50 élèves, une classe pourrait être supprimée.  
Actuellement l'effectif global de l'école est de 65 élèves.  
Une attention particulière sera donc portée à la rentrée prochaine, puisque douze élèves de CM2 quitteront l'école pour le collège, tandis que seulement trois nouveaux élèves feront leur entrée.
- Informe que le Département a effectué la réfection de la route de St Savin - Lussac les châteaux à Sillars pour la somme de 213 000 euros.
- La cérémonie du 11 novembre se tiendra à 11 h 00 sur la place du Monument aux Morts. Les élus et les habitants sont cordialement invités à y participer.
- Le 16 novembre aura lieu la soirée théâtrale organisée par la troupe *Les P'tites Têtes de Litotes* au profit du Téléthon.
- La cérémonie des vœux aura lieu le 16 janvier à 18h00.
- L'association La Maison pour Tous a tenu son assemblée générale.  
Les activités régulières — cartonnage, couture et gymnastique — sont maintenues pour la nouvelle saison.  
Les membres de l'association participeront au Téléthon le 6 décembre prochain.  
Ils préparent également leur traditionnelle marche du 1er mai.  
En 2025, La Maison pour Tous a pris part au chantier jeunes et poursuit son implication dans les activités périscolaires.  
Le marché de Noël sera organisé en 2026, conformément à la formule adoptée d'une édition tous les deux ans.  
Le conseil d'administration compte actuellement 15 membres.
- Point sur le SIMER :  
La branche Travaux Publics du syndicat va cesser son activité.  
En raison d'un déficit récurrent d'une année sur l'autre, il n'est plus possible de maintenir l'activité.  
Cette décision est regrettable, car il n'y aura désormais plus d'entreprise dédiée aux travaux de "petites voiries". Les communes devront faire appel à des entreprises extérieures, ce qui entraînera des délais plus longs pour la réalisation des interventions.  
Concernant la fin du lotissement des Jonquilles, un appel d'offres devra être lancé pour achever les travaux de voirie.

Par ailleurs, neuf salariés sont licenciés pour raisons économiques, et dix fonctionnaires sont mis à disposition du Centre de gestion.

## **6. Tour de table**

- **Louise SIROT** donne le compte rendu de la commission Insertion Emploi de la CCVG
- **Antonio ROMANO COELHO** informe qu'à partir de mi-novembre, il y aura la possibilité de consulter un médecin généraliste au CHU de Montmorillon, 5 jours par semaines au lieu de 3 actuellement, de 9h00 à 17h00.  
La prise de rendez-vous se fait par téléphone ou par internet.

## **Séance levée à 22h00**

**Les prochains Conseils Municipaux auront lieu  
les 20 novembre 2025 à 20h30 et 16 décembre 2025 à 19h00.**

Le Maire,  
Patrick ROYER

La Secrétaire de séance,  
Nelly VERGNAUD